



**PROCÈS-VERBAL**  
**5 octobre 2020 à 19h30 à HUIS-CLOS**

À une séance du Conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix, tenue le 5 octobre 2020 à 19h30 et à laquelle participent :

**Mesdames les conseillères :**

Monique Côté  
Carol-Sue Ash  
Myriam Cabana

**Messieurs les conseillers :**

Jean-Paul Rouleau

**Messieurs les conseillers sont absents**

Tommy Desjardins  
Daniel Bock

Formant quorum sous la présidence du maire François Gauthier

Madame Carole Barbier, directrice générale et secrétaire-trésorière assiste à la séance.

**1-Présence et quorum**

Après constatation du quorum, la séance est ouverte à 19h32 par Monsieur François Gauthier, maire de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix.

**2-Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**2020-10-05#01**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour de la présente assemblée;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

**Il est proposé par Carol Sue Ash**

**Et résolu**

**QUE** l'ordre du jour de la présente séance soit adoptée tel que modifié.

Adoptée à l'unanimité

**3- Adoption des procès-verbaux**

**3.1 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 1<sup>er</sup> septembre 2020**

**2020-10-05#02**

**CONSIDÉRANT QUE** le directrice générale et secrétaire-trésorière a remis, dans les délais requis, à tous les membres du conseil, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 1<sup>er</sup> septembre 2020 et qu'en conséquence, il est dispensé d'en faire la lecture;

**Il est proposé par Monique Côté**



N° de résolution  
ou annotation

### **Et résolu**

**QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 1<sup>er</sup> septembre 2020 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

### **3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 10 septembre 2020** **2020-10-05#03**

**CONSIDÉRANT QUE** le directrice générale et secrétaire-trésorière a remis, dans les délais requis, à tous les membres du conseil, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 10 septembre 2020 et qu'en conséquence, il est dispensé d'en faire la lecture;

**Il est proposé par Jean-Paul Rouleau**  
**Et résolu**

**QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 10 septembre 2020 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

### **3.3 Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 14 septembre 2020** **2020-10-05#04**

**CONSIDÉRANT QUE** le directrice générale et secrétaire-trésorière a remis, dans les délais requis, à tous les membres du conseil, une copie du procès-verbal de la séance tenue le 14 septembre 2020 et qu'en conséquence, il est dispensé d'en faire la lecture;

**Il est proposé par Jean-Paul Rouleau**  
**Et résolu**

**QUE** le procès-verbal de la séance tenue le 14 septembre 2020 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

### **3.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 24 septembre 2020** **2020-10-05#05**

**CONSIDÉRANT QUE** le directrice générale et secrétaire-trésorière a remis, dans les délais requis, à tous les membres du conseil, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 24 septembre 2020 et qu'en conséquence, il est dispensé d'en faire la lecture;

**Il est proposé par Monique Côté**  
**Et résolu**

**QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 24 septembre 2020 soit adopté tel que rédigé.



Adoptée à l'unanimité

#### **4- Période de questions général (15 minutes maximum)**

Madame Mélanie Quenneville par courriel le 5 octobre 2020 à 13h30 / Réponse courriel et dans l'audio de la séance du conseil du 5 octobre 2020

Madame Marie-Élaine Rouleau par courriel le 5 octobre 2020 à 13h59 / Réponse courriel et dans l'audio de la séance du conseil du 5 octobre 2020

Monsieur Sébastien Béland par courriel le 5 octobre 2020 à 13h57 / Réponse courriel et dans l'audio de la séance du conseil du 5 octobre 2020

Madame Mélanie Quenneville par courriel le 5 octobre 2020 à 13h40 / Réponse courriel et dans l'audio de la séance du conseil du 5 octobre 2020

#### **5 - RAPPORT DU MAIRE, DES CONSEILLERS ET DES COMITÉS**

Discours du Maire, Monsieur François Gauthier

Demande au citoyens, j'aimerais vous proposez en ce qui concerne la rue St-Pierre de régler le tout à l'amiable.

Suite à toutes les procédures judiciaires présentement en court ainsi que les précédentes, penser à chacune des résolutions et ainsi que les séances, à ce sujet et ce à partir de 2014 à ce jour sur le dossier complet de la rue St-Pierre.

Je crois qu'il est plus que temps de collaborer afin de cesser les conflits de toutes poursuites, mise en demeure, injonctions et ainsi de suite afin de coordonner une entente à l'amiable.

Il faut penser au bien-être de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix et tenter d'éviter tous les nombreux coût que représente les frais juridiques à la municipalité et ainsi que chacun des citoyens.

Sachez que nous sommes entièrement à votre disposition afin de discuter avec vous et d'envisager une solution pacifique pour régler le tout, une fois pour toute.

Merci.

#### **6 - FINANCES ET ADMINISTRATION**

##### **6.1-Approbation des comptes à payer**

**2020-10-05#06**

**QUE** les prélèvements automatiques au montant de 23 441.07\$ et les chèques numéros 10569 à 10602 totalisant un montant de 37 777.01\$ du mois de septembre 2020, pour un total de 61 218.08\$ soient approuvés, certains annulés.

**Il est proposé par Myriam Cabana  
Et résolu**



N° de résolution  
ou annotation


**QUE** les prélèvements, chèques du mois de septembre soient approuvés, certains annulés

Adoptée à la majorité

Madame la conseillère Monique Côté est en désaccord.

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussigné, Carole Barbier directrice générale et secrétaire-trésorière certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants dans le fonds d'administration pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.



Carole Barbier  
Directrice générale secrétaire-trésorière

**6.2 – Avis de motion – Règlement 2020-02 sur les ponceaux des entrées privées**  
**2020-10-05#07**

Il est, par la présente, donné avis de motion par Jean-Paul Rouleau, Conseiller (ère),

**QU'**il sera adopté à une séance subséquente, le règlement numéro 2020-02 sur les ponceaux des entrées privées

**6.3 – Présentation du règlement 2020-02 sur les ponceaux des entrées privées**  
**2020-10-05#08**

**DÉCLARATION DE DISPENSE DE LECTURE DU RÈGLEMENT 2020-02 SUR LES PONCEAUX DES ENTRÉES PRIVÉES**

Dispense de lecture du règlement 2020-02 sur les ponceaux des entrées privées dans la séance du conseil tenue le 05 octobre 2020 pour le règlement 2020-02 sur les ponceaux des entrées privées.

Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu, avoir pris connaissance du règlement 2020-02 et celui-ci ayant dûment été distribuée à tous les membres de ce conseil avant la tenue des présents, tous s'en déclarent satisfaits et tous renoncent à sa lecture.

**6.4 – Avis de motion – Règlement 2020-03 de la gestion contractuelle**  
**2020-10-05#09**

Il est, par la présente, donné avis de motion par Myriam Cabana, Conseiller (ère),

**QU'**il sera adopté à une séance subséquente, le règlement numéro 2020-03 sur la gestion contractuelle.



**6.5 – Présentation du règlement 2020-03 sur la gestion contractuelle**  
**2020-10-05#10**

**DÉCLARATION DE DISPENSE DE LECTURE DU RÈGLEMENT 2020-03 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

Dispense de lecture du règlement 2020-03 sur la gestion contractuelle dans la séance du conseil tenue le 05 octobre 2020 pour le règlement 2020-03 sur la gestion contractuelle.

Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu, avoir pris connaissance du règlement 2020-03 et celui-ci ayant dûment été distribuée à tous les membres de ce conseil avant la tenue des présents, tous s'en déclarent satisfaits et tous renoncent à sa lecture.

**6.6 – Achat et installation du chauffe-eau à l'huile**  
**2020-10-05#11**

**CONSIDÉRANT QUE** le chauffe-eau à l'huile de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix est brisé ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit avoir un chauffe-eau dans l'hôtel de ville, au montant de 4 373.88\$ ;

**Il est proposé par Monique Côté**  
**Et Résolu**

**QUE** la municipalité obtienne les services de Plomberie Jacques Proulx pour enlever le chauffe-eau brisé et installer le nouveau chauffe-eau de 50 gallons à l'huile au montant de 4 373.88\$

Adopté à l'unanimité

**6.7 – Réparation du Mack avec inspection mécanique et électrique**  
**2020-10-05#12**

**CONSIDÉRANT QUE** le camion Mack le débitmètre est brisé et celui-ci contrôle l'air régis au moteur et celui-ci doit être changé ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'hiver arrive et que le Mack doit devrait avoir une inspection mécanique et électronique afin que celui-ci soit prêt pour l'hiver et avoir un bon rendement sans avoir de bris mécanique ;

**Il est proposé par Jean-Paul Rouleau**  
**Et Résolu**

**QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière prends rendez-vous avec HINO Gatineau express afin de faire l'inspection complète du camion Mack au niveau mécanique et électrique avec un rapport complet au montant de 388.33\$ sans les taxes.



N° de résolution  
ou annotation

**QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière prends rendez-vous avec HINO Gatineau express afin de faire le remplacement du débitmètre au montant de 1 876.67\$ sans les taxes.

Adopté à l'unanimité

**6.8 – Réparations de coupe Ludger-Pilon et Montée Aubin**  
**2020-10-05#12**

**CONSIDÉRANT QUE** 2 portions sont à mettre en état asphalte suivant des travaux faits et que le montant est de

Pour la réparation 1 / 21 x 24 au montant de 2 520.00\$

Pour la réparation 2 / 34 x 8 au montant de 1 360.00\$

**CONSIDÉRANT QUE** les 2 portions doivent être mise en état asphalte ;

**Il est proposé par Monique Coté**  
**Et Résolu**

**QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière procède avec Asphalte Raymond pour mettre en état de poser l'asphalte des 2 places au montant de 3 880.00\$ et que la gestion de la circulation et signalisation sera fait par travaux publics.

Adopté à l'unanimité

**6.9 – Entente de partenariat ARPE (Association pour le recyclage des produits électroniques du Québec)**  
**2020-10-05#13**

**CONSIDÉRANT QUE** ARPE Québec et l'entente de partenariat arrive à son échéance ;

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière a pris connaissance du nouveau document de l'entente ;

**Il est proposé par Myriam Cabana**  
**Et Résolu**

**QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière procède à la signature du contrat pour l'entente de partenariat.

Adopté à l'unanimité

**6.10 – Demande de droit de passage Club Quad**  
**2020-10-05#14**

**CONSIDÉRANT QUE** le Club Quad demande un droit de passage ;

**CONSIDÉRANT QU'UN** nouveau sentier quad, a récemment été ouvert entre le Rang Ste-Madeleine et le Rang Thomas, traverse des chemins municipaux à quelques endroits ;



**CONSIDÉRANT QUE** le Club Quad tient à circuler en toute légalité sur les chemins municipaux ;

**CONSIDÉRANT QU'UNE** municipalité qui accorde un droit de passage est automatiquement protégée par l'assurance responsabilité civile du club Quad en cas d'accident ;

**Il est proposé par Jean-Paul Rouleau  
Et Résolu**

**QUE** le Club Quad Petite-Nation demande à la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix d'accorder un droit de passages aux traverses suivantes :

Sur le Rang Ste-Madeleine à l'intersection du sentier quad provenant du Lac-des-4-chemins et se poursuivant sur la propriété de Michel et Robert Dupuis (1112 Montée Ste-Madeleine)

Sur la Montée Aubin, à l'intersection du sentier quad provenant de la propriété de M. Desjardins et se poursuivant sous la ligne d'Hydro-Québec ;

Sur le Rang Thomas, à l'intersection du sentier quad provenant de la propriété de M. Martin Gauthier (43, Rang Thomas) et se poursuivant sur le Rang Thomas dans les deux directions

Adopté à l'unanimité

## **7- TRAVAUX PUBLICS ET SÉCURITÉ INCENDIE**

### **7.1 – Travaux Montée Aubin sur l'aqueduc 2020-10-05#15**

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux sur la montée Aubin doivent être faits pour raccorder au maître chemin la ligne d'aqueduc suivant le bris de l'hiver dernier;

**CONSIDÉRANT QUE** ces travaux doivent être faits pour remplacer la valve temporaire qui a été installée l'hiver dernier;

**Il est proposé par Myriam Cabana  
Et Résolu**

**QUE** la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix procède aux travaux afin de corriger et raccorder au maître chemin les réparations temporaires qui ont été faites l'hiver dernier et ces travaux seront faits par la compagnie Construction Chartrand.

Adopté à l'unanimité

### **7.2 – Salaire rétroactif capitaines et lieutenants 2020-10-05#16**

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement 230-01 a été adopté le 14 septembre 2020 et ce règlement stipule 2 capitaines et 2 lieutenants ;

**CONSIDÉRANT QUE** les 2 capitaines et les 2 lieutenants étaient en poste par intérim ;



N° de résolution  
ou annotation

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé au conseil le document Rétroaction – Pompiers ;

**Il est proposé par Jean-Paul Rouleau  
Et Résolu**

**QUE** le conseil accepte la rétroaction avec salaire expliquer dans le document Rétroaction- Pompiers.

Adopté à l'unanimité

**8- URBANISME ET DÉVELOPPMENT DU TERRITOIRE  
9- DÉVELOPPMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNAUTAIRE  
10-LOISIRS ET CULTURE  
11- Varia  
12-PÉRIODE DE QUESTIONS SUR L'ORDRE DU JOUR**


**Les questions qui ont été demandées par les citoyens seront  
répondues par courriel.**

**13-LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE  
2020-10-05#17**

Tous les sujets à l'ordre étant épuisés;

Il est proposé par Carol Sue Ash

Et résolu que la présente séance est levée à 20h08 heures.

  
\_\_\_\_\_  
Carole Barbier  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière

  
\_\_\_\_\_  
François Gauthier,  
Maire